

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 28 janvier 2010

Le Conseil municipal

Vu le projet pour la reconstruction du collecteur communal situé sous la route cantonale de la Chapelle et également pour l'assainissement, côté nord-est du nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciens

Vu que ce nouveau quartier se situe à cheval sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, à proximité de la future gare du Ceva

Vu l'organisation projetée, la capacité d'évacuation des eaux de pluie n'est plus assurée par le réseau existant

Vu la nécessité de reconstruire le collecteur des eaux claires de la route de la Chapelle avec des sections de tuyaux supérieures

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 12 janvier 2010

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 180'000.-- destiné à la reconstruction du collecteur communal et à l'assainissement du nouveau quartier de la Chapelle-les-Sciens
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710024.501215
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710024.141131
- IV. Sous réserve d'une subvention du fonds cantonal d'assainissement des eaux et d'une participation des fonds de la taxe d'écoulement et d'équipement, d'amortir cette somme en 5 ans dès 2011 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2011 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par 30 oui.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance ordinaire du 28 janvier 2010

Vu la démission de M. Thierry AESCHBACHER

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Yves PAGE

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 23 septembre 2009

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Conformément à l'article 1.3. du règlement du Conseil municipal

Il a été procédé par M. Yves FAVRE, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 28 janvier 2010 à l'assermentation de M. Yves PAGE, nouveau Conseiller municipal, remplaçant de M. Thierry AESCHBACHER